

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DE LA MEUSE  
VILLE DE COMMERCY  
PROCÈS VERBAL**

**SÉANCE DU LUNDI 29 SEPTEMBRE 2025**

**ET/NC**

**Objet : Mise en place de la CLSPR et délégation à la commune de Commercy**

**N° : DCM\_2025/107**

**PUBLIÉE LE : 07/10/2025**

L'an deux mille vingt cinq, le lundi 29 septembre à 19 heures 30.

Les membres du Conseil municipal de la Commune de COMMERCY se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence du Maire Monsieur Jean-Philippe VAUTRIN. Conformément aux articles L2121-10, L2121-12 et L1411-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, la convocation leur a été adressée par mail le 22 septembre 2025.

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

Patrick BARREY, Martine MARCHAND, Gérald CAHU, Élise THIRIOT, Florent CARÉ, Angélique GÉNART, Benoît REYRE, Olivier LEMOINE, Claude LAURENT, Laila AHADDAR, Bruno MAUD'HEUX, Sylvie ZEIMET, Edmond GUILLERY, Carole DELAMARCHE, Olivier GUCKERT, Céline ADOLPHE.

**ONT DONNÉ PROCURATION :**

Sandrine KIEFER donne pouvoir à Benoît REYRE  
Martine JONVILLE qui donne pouvoir à Olivier LEMOINE  
Suzel RICHARD donne pouvoir à Gérald CAHU  
Liliane BOUROTTÉ donne pouvoir à Patrick BARREY

**ÉTAIENT ABSENTS :**

Monsieur Laetitia SACCHIERO, Annette DABIT, Nelly LOMBARD, Ahmed EZZAHRI, Jessica LEROY, Gérard LANDO, Jean-Benoît JANNOT

**Conseillers en exercice : Présents : 17 - Absents : 6 - Pouvoirs : 5 - Votants : 22**

**Madame Martine Marchand est désignée secrétaire de séance.**

*Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.5211-17 et suivants ;*

*Vu le Code du patrimoine, notamment son article L. 631-3 relatif à la commission locale du site patrimonial remarquable ;*

*Vu la délibération n° 65-2025 du conseil communautaire de la communauté de communes de Commercy-Void-Vaucouleurs en date du 10 juillet 2025, portant délégation de l'élaboration et du suivi de Sites Patrimoniaux Remarquables ;*

*Vu la délibération n°66-2025 du conseil communautaire de la Communauté de communes Commercy-Void-Vaucouleurs en date du 10 juillet 2025, portant composition de la commission locale du SPR de la ville de Commercy ;*

*Vu la désignation du maire de Commercy en qualité de président de la commission locale du SPR ;*

*Vu l'avis rendu par la commission du 10 septembre 2025 ;*

*Considérant que cette commission a pour mission de formuler des avis sur les projets et orientations en matière de protection, de mise en valeur et de gestion du Site Patrimonial Remarquable de Commercy ; Considérant que la commune de Commercy est concernée au premier chef par les orientations de cette commission, et qu'il convient de formaliser la prise d'acte de cette décision communautaire ;*

**Après en avoir délibéré, par 19 voix pour, 2 voix contre et 1 abstention,  
le Conseil municipal décide :**

- **DE PRENDRE ACTE** de la délégation de l'élaboration et du suivi de Sites Patrimoniaux Remarquables à la ville de Commercy
- **DE PRENDRE ACTE** de la composition de la commission locale du SPR de la ville de Commercy annexée à la présente délibération
- **DE PRENDRE ACTE** de la désignation du maire de Commercy en qualité de président de ladite Commission

Pour extrait certifié conforme et attestation du caractère exécutoire.

**Le Maire  
Jean-Philippe VAUTRIN**

La présente décision est contestable devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.